DLP-3-8-81831796

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"
Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone no 66.21.32 Poste 571

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant. M. JOURNETHIAULT N° 534 AD

/EDITION "GRANDES CULTURES"/

LA PROTECTION DES CEREALES DESTINEES A L'ALIMENTATION DU BETAIL STOCKEES A LA FERME

Il n'est pas rare, dans nos régions de l'Ouest, qu'une partie des céréales récoltées, soit entreposée sur l'exploitation, afin de servir à l'alimentation du bétail.

Les conditions de ce stockage sont souvent aléatoires du fait de :

- locaux inadaptés ;
- précautions prophylactiques inexistantes telles que : séparation des lots, ventilation, etc... ;
- traitements des locaux non réalisés.

Ces mauvaises conditions, souvent réunies, permettent la pullulation d'insectes et d'acariens entrainant une baisse de la qualité et du poids des grains.

De plus, si la conservation est mauvaise, des foyers d'échauffement apparaissent ; ils facilitent le développement de nombreux micro-organismes abaissant la valeur nutritive du grain.

En 1975, 1977 et 1978, des enquêtes effectuées par le Service de la Protection des Végétaux, en collaboration avec l'I.N.R.A., auprès d'organismes stockeurs ont montré la présence de divers ravageurs dans certains entrepôts.

Parmi eux, des acariens se rencontrent fréquemment, ce qui s'explique facilement du fait des hivers doux et humides de l'Ouest de la France.

Si l'on observe des infestations dans certains entrepôts spécialement équipés et surveillés par du personnel qualifié, il est facile de comprendre que les stocks conservés à la ferme peuvent être beaucoup plus fréquemment et sérieusement touchés.

RAVAGEURS LES PLUS FREQUENTS DANS LES REGIONS DE L'OUEST

a) les charançons : ce sont les insectes les plus fréquents ; ils occasionnent les dommages les plus graves. L'évolution de leurs larves dépend de la température et de l'humidité relative des grains. Plus les conditions sont favorables, plus le développement de l'insecte est court, et plus les dégâts sont graves.

b) les silvains : ils s'attaquent uniquement aux grains cassés, mais ils sont néanmoins dangereux car leur évolution peut être parfois très rapide, le développement complet de l'insecte se réalisant en 4 semaines, lorsque la température et l'humidité ambiantes sont favorables.

c) la teigne des grains : ses chenilles réunissent 20 à 30 grains, mordillés, dans un agglomérat de fils soyeux.

d) l'alucite des céréales : ses dégâts sont voisins de ceux des charançons.

e) les acariens : ils se développent sur les céréales humides, parfois dans d'énormes proportions. Leur présence dans l'alimentation est susceptible d'occasionner éventuellement des troubles chez certains animaux.

.../...

13

PRECAUTIONS A PRENDRE LORS DU STOCKAGE - LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS DES CEREALES CONSERVEES A LA FERME

A) PROPHYLAXIE - Il convient de prendre les mesures suivantes :

- trier les grains pour les débarrasser de leurs impuretés ;
- ne stocker que des grains sains et secs ;
- nettoyer les locaux et le matériel. Lorsque les locaux sont vides, un nettoyage soigné s'impose : brossage des murs, des sols, des plafonds qui devra plus particulièrement porter sur les encoignures et les anfractuosités;;
- brûler les résidus inutilisables des récoltes antérieures ;
- boucher les fissures et les crevasses ;
- éviter le stockage sur un plancher de bois ; le cas échéant, l'isoler avec un film plastique ;
- ne pas omettre d'étendre ce nettoyage au matériel de transport du grain : trémies, vis sans fin, etc...
- ventiler dans les meilleuresconditions. En effet, des études ont montré, qu'entre 13 et 14°, laponte des insectes des grains est stoppée, et qu'au dessous de 10°, toutes les formes existantes meurent rapidement. C'est pourquoi, la ventilation du grain, pendant une période froide, peut arrêter le développement des insectes, et éviter la nécessité d'un traitement chimique.

B) LUTTE CHIMIQUE

1) Traitement des locaux vides et des matériels

- procéder, après nettoyage des locaux à une pulvérisation très soignée, visant particulièrement les endroits peu accessibles.
- utiliser, éventuellement, la nébulisation qui assure une meilleure pénétration des insecticides, mais qui nécessite une étanchéité parfaite.
- employer l'un des insecticides suivants :
  - + Pyréthrines synergisées (+ piperonyl butoxyde) 0,1 gr. M.A. m2
  - + dichlorvos : 1 gr. M.A./m2
  - + iodofenphos : 1 gr. M.A./m2
  - + malathion : 0,5 gr. M.A./m2 ou 4 gr.
  - + pyrimiphos méthyl : 0,2 gr. M.A./m2

Il est rappelé que, dans certains types de construction, les traitements chimiques sont déconseillés lorsque les locaux de stockage sont situés au dessus des parties consacrées à l'habitation, au dessus des étables, porcheries ou poulaillers.

2) Traitement du grain

On interviendra si un foyer d'infection a été découvert, et si la température continue d'être favorable aux insectes. Le traitement peut également se justifier, préventivement, pour un stockage d'une durée supérieure à 3 mois.

On choisira le produit utilisé en fonction des objectifs à atteindre :

- longue durée de stockage : insecticide rémanent
- foyer d'infection : association à un insecticide rémanent, de dichlorvos actif également sur formes protégées (larves).

Si la céréale est stockée en tas, on épandra le produit, en surface, par poudrage ou pulvérisation, puis le grain sera énergiquement brassé. En cellules étanches, on peut envisager la nébulisation ou la fumigation, en respectant les prescriptions légales.

Les insecticides autorisés pour le traitement des céréales stockées sont les suivants :

+ Dichlorvos : 1 g M.A./ql - action importante sur les formes internes au grain, action de choc élevée, rémanent.
+ Malathion : 0,8 g M.A./ql - action sur les formes libres (adultes) rémanence courte.
+ Pyrimiphos méthyl : 0,4 g M.A./ql) - action immédiate et persis-
+ Chlorpyriphos méthyl: 0,24 g M.A./ql)tante sur les formes libres

Il existe de nombreuses spécialités commerciales associant plusieurs matières actives.

Il est préférable de ne pas donner le grain aux animaux aussitôt après le traitement. On estime qu'un insecticide peut rester actif pendant au moins 3 mois sur une céréale très sèche ; sa rémanence diminue, avec le taux d'humidité du grain.

PYRALE DU MAIS

Les éclosions de papillons sont actuellement moins nombreuses en cages d'élevage.

De plus, les récentes observations, faites dans les cultures où la pyrale se manifeste, montrent une faible activité des papillons, et des pontes plus rares.

En conséquence, nous confirmons que, s'ils n'ont pas encore été réalisés, les traitements insecticides doivent être terminés de toute urgence dans les parcelles les plus tardives.

PUCERONS DU MAIS

On assiste à une sensible régression des populations de pucerons dans la plupart des cultures, du fait d'une grande activité de prédateurs tels que coccinelles, syrphes, hémérobes. On observe également de plus en plus de pucerons parasités.

En conséquence, les traitements contre les pucerons sont devenus inutiles.

POMME DE TERRE

MILDIOU - La maladie se rencontre dans un grand nombre de parcelles de variétés encore en végétation active. Elle peut, sur ces variétés, s'étendre très facilement à l'occasion de pluies ou même de brouillards. En conséquence, toutes les variétés en végétation active, non destinées à un proche arrachage ou défanage, et qui n'ont pas été protégées depuis la mi-Juillet doivent recevoir une nouvelle protection dans la première décade d'Août.

Il est rappelé que la maladie pouvant passer des feuilles sur les tubercules, la destruction du feuillage, à partir du moment où les tubercules ont terminé leur grossissement, se révèle très efficace, principalement dans les parcelles où les feuilles encore vertes portent des taches de mildiou.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 31 JUILLET 1981

14